



Grand-Rue 44 - case postale 156  
Tél. 021 822 44 44 Fax 021 822 44 29

**Municipalité**

**Législature 2006-2011**

## **Programme de législature de la Ville de Rolle**

---

Rolle, le 8 mars 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous remettre son programme d'intentions pour la législature en cours. Ce plan d'action ne saurait bien sûr préjuger de décisions futures liées à la conjoncture, par exemple, laquelle pourrait – au grand dam de l'autorité exécutive – reporter ou modifier certaines des priorités ou objectifs présentés ci-dessous.

### **Introduction**

Fil rouge de l'action municipale, le programme de législature inscrit dans une période donnée, 5 ans en l'occurrence selon la nouvelle Constitution vaudoise, les intentions d'un exécutif communal à court, moyen et long terme.

C'est la première fois que la Municipalité de Rolle présente un tel programme. Il se veut à la fois détaillé et concis, propre à définir quelques directions dans lesquelles la Commune axera ses efforts au cours des prochaines années. Condensé de programmes électoraux ou fruit de consensus politiques négociés au sein d'un exécutif au sortir des urnes, le programme de législature s'appuie sur une planification financière éprouvée; sur une volonté politique de concrétiser des projets en matière de fonctionnement (budget) et d'investissement.

Les plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements (préavis No 20) votés par le Conseil communal le 19 décembre 2006, à hauteur respectivement de Fr. 40'000'000.— et de Fr. 4'000'000.—, fixent le cadre financier de l'action municipale durant la législature 2006-2011; en liaison directe avec le plan des investissements prévus pour cette période. Le budget 2007 en précise les contours financiers à court terme. Les budgets qui en découleront seront par conséquent adaptés à la politique mise en place pour les 4 années à venir.

Affirmer que l'ensemble du programme se réalisera dans les délais impartis tiendrait de la gageure. Mais les choix qui seront faits, cautionnés qu'ils seront par le Conseil communal appelé à se prononcer sur les préavis qui lui seront présentés, permettront sans doute de tendre à un futur très prometteur pour les Rolloises et les Rollois.

## **Une municipalité, un programme**

Consciente des nombreux enjeux que sont ceux d'une ville de Rolle en plein développement, où la barre des 6'000 habitants pourrait être franchie avant 2011, la Municipalité a décidé d'axer ses efforts sur les thèmes suivants :

1. Environnement et développement durable
2. Aménagement du territoire, plan directeur, plans de quartier
3. Mobilité, transports individuels et transports publics
4. Sécurité et propreté en ville
5. Modernisation et rénovation des biens communaux
6. Communication, relations publiques et tourisme
7. Administration communale, politique du personnel
8. Politique associative et d'accueil des nouveaux habitants, suisses et étrangers
9. Développement des structures sociales, scolaires et parascolaires
10. Encouragement à la culture et aux sports
11. Développement économique et politique fiscale en regard du bien-être général
12. Politique régionale, participation active dans le nouveau district en qualité de pôle économique de l'Est nyonnais.

Ces douze chapitres, qui pourraient se décliner en autant de sous-chapitres, sont certes ambitieux, mais correspondent en l'espèce aux attentes d'une population soucieuse de voir "ses" deniers publics utilisés à bon escient. Et où l'adage "gouverner, c'est prévoir" prend tout son sens pour ses élu(e)s. Les thèmes qui seront développés au fil des pages suivantes n'ont, dans l'absolu, pas forcément une importance plus grande les uns par rapport aux autres. C'est davantage l'actualité, brûlante parfois, et les dossiers en cours qui dicteront l'ordre de présentation des nombreux projets qui attendent notre population durant la présente législature, et que le chapitre des conclusions précisera.

\* \* \* \* \*

### **1. Environnement et développement durable**

Le maintien et la valorisation des espaces verts sont le thème clé de ce chapitre. Ils s'accompagnent d'une volonté de poursuivre la mise en séparatif des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées tout en incitant la population à des mesures en matière d'économie d'énergie. Il s'agira pour la Commune d'optimiser le bilan énergétique de ses bâtiments, de tendre aux énergies renouvelables et de créer une véritable déchetterie sur territoire rollois.

### **2. Aménagement du territoire, plan directeur, plans de quartier**

La révision du plan général d'affectation et de son règlement constitue une priorité, au même titre que la mise à niveau du plan directeur communal. Les nombreux chantiers en cours sur la commune incitent, compte tenu de l'exiguïté du territoire, à une mise en adéquation du développement économique et des infrastructures qui en découlent (écoles, garderies, voirie). Les nouveaux plans de quartier seront donc examinés à la lueur du développement général de la Ville, dans une optique de régulation, sans compromettre le bien-être général des Rollois.

### **3. Mobilité, transports individuels et transports publics**

Thème central de l'activité humaine, la mobilité a pris une importance croissante au fil des ans. Sachant que les 80 % de la population laborieuse exercent leur activité professionnelle à l'ouest comme à l'est de Rolle, en direction de Genève et de Lausanne, la question des transports prend tout son sens en matière de desserte ferroviaire, notamment. Parallèlement, des efforts continueront d'être entrepris sur le "front" des transports publics, également à améliorer, sur la promotion des chemine-ments piétonniers et des pistes cyclables. Il s'agira aussi de modérer le trafic urbain dans le cadre des études actuellement menées par Transitec (plan des circulations et du stationnement).

### **4. Sécurité et propreté en ville**

Le contrat de prestations mis en place en 2004 avec la Police cantonale donne pleine satisfaction, même si les effectifs en présence – trop ou pas assez nombreux selon les cas de figure rencontrés par nos concitoyens – ne peuvent remplir à 100 % les attentes d'une commune en matière de sécurité de proximité, notamment la nuit. Une charte de collaboration sera dès lors proposée aux établissements publics de la Grand-Rue, outre une surveillance renforcée (patrouilles nocturnes), pour limiter les nuisances que peuvent parfois provoquer leurs clients. En matière de défense incendie, le projet nécessaire de nouvelle caserne des pompiers sera remis sur le métier.

La propreté de la ville, liée très directement au sentiment de sécurité ou d'insécurité ressenti par la population, est un axe majeur des préoccupations municipales. La pose d'éco points, l'amélioration de la collecte et du tri des déchets, comme la poursuite de la mécanisation du service de voirie, constitueront une réponse tangible aux attentes des Rollois. Des campagnes ciblées, à thème (par exemple sur les chiens), sont préconisées dans cette perspective.

### **5. Modernisation et rénovation des biens communaux**

Ce thème s'inscrit dans la durée, peu de rénovations de bâtiments communaux ayant été faites au cours de la précédente législature. La modernisation et l'entretien du patrimoine communal constituent un investissement à terme qu'il conviendra de réaliser dans l'optique des énergies renouvelables et d'une optimisation de la consommation électrique. Notamment. L'éclairage public doit être renforcé; il fait l'objet d'une étude globale qui inclura la Grand-Rue, dont la rénovation est à l'ordre du jour, l'île de la Harpe, le Château et les quais de Rolle.

A la fois serpent de mer et fierté de la Commune, le Port de Rolle par sa rénovation et son extension constitue aussi l'une des priorités que la Municipalité souhaite concrétiser dans les meilleurs délais. L'état de la digue ne laisse en effet pas d'inquiéter, incitant à des mesures qu'il serait délicat de vouloir reporter. En outre, aux quelque 300 places existantes, ce ne sont pas moins de 100 à 200 possibilités d'amarrage supplémentaires qui seront proposées aux intéressés, dont la liste d'attente n'a fait que croître au cours de ces dernières années. Cette perspective, dans le contexte du nouveau découpage des districts, a d'ores et déjà incité la Municipalité à revoir son règlement du port.

## **6. Communication, relations publiques et tourisme**

Chapitre prédominant de l'activité humaine de ce 21<sup>ème</sup> siècle, comme la mobilité, la communication, lorsqu'elle fait défaut, est source d'incompréhensions et de tensions. Afin de les dissiper, tant que faire se peut, un "chantier" sera ouvert où se mêleront internet, informations écrites et orales dans une volonté de mieux communiquer : au Conseil communal, où la Municipalité se veut transparente et ouverte dans le respect des compétences propres à chaque "pouvoir", comme à l'égard de la presse et de la population.

Un système d'information communale, à l'interne, destinée à un meilleur suivi des dossiers, est également à l'ordre du jour. Il s'avère indispensable pour traiter, suivre voire anticiper les problèmes de notre société et de nos habitants.

Le tourisme rollois prend tout son sens dans le contexte régional que le "Cœur de La Côte" a induit dans la question du nouveau découpage des districts. Le rapprochement avec Nyon ne distendra pas les liens, parfois même ténus, qui lient Rolle avec ses communes voisines. Le maintien et le développement de l'office du tourisme restent une priorité municipale. Par ailleurs, d'importants travaux de rénovation seront menés au camping durant sa fermeture annuelle, dès octobre 2007, pour lui rendre son attractivité première et pour lui assurer une autonomie financière. La Municipalité entreprendra par ailleurs toutes démarches utiles pour doter la Commune d'une infrastructure hôtelière digne de ce nom.

## **7. Administration communale, politique du personnel**

L'audit de l'administration entrepris au début de 2007 permettra, sous un éclairage nouveau, une évaluation neutre des compétences et de l'organisation du personnel communal. Il débouchera sans doute sur de nouvelles études propres à dynamiser le fonctionnement des services, dont les effectifs ont diminué au cours des dernières années. La "photographie" et les mesures attendues de Blanc consultants accompagneront le projet de nouveau statut du personnel qui sera présenté dans le courant de l'année.

La Municipalité entend dans ce contexte favoriser la formation suivie de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, et les doter d'instruments de travail modernes. Afin de répondre au mieux aux attentes de ses citoyens contribuables.

## **8. Politique associative et d'accueil des nouveaux habitants, suisses et étrangers**

Les différentes mesures prises au cours de la précédente législature seront reconduites, voire améliorées. La Municipalité voit dans l'accueil de ses nouveaux ressortissants des richesses – non seulement fiscales... – mais aussi culturelles et associatives.

La vie d'une commune ne se limite en effet pas à loger ses habitants et à leur fournir des infrastructures, mais bien à favoriser en parallèle leur bien être par le biais d'une politique d'accueil et d'encadrement. Les travaux de la Commission d'intégration suisses-étrangers seront donc relancés dans ce contexte.

## **9. Développement des structures sociales, scolaires et parascolaires**

Ce développement s'inscrit dans la volonté de doubler les places d'accueil dans les crèches (le projet "Au Maupas" va dans ce sens) et de favoriser l'accueil de la petite enfance dans le contexte nouveau de la LAGE, où Rolle tient à s'organiser en réseau, en partenariat avec d'autres communes.

La question scolaire reste, en ce début d'année 2007, d'une brûlante actualité dans un contexte régional tendu. Un projet de convention, proposé par les communes actuellement partenaires de l'Etablissement secondaire de Rolle, est pendant. Il ne rencontre pas l'approbation de la Municipalité qui recherche des solutions lui garantissant une marge de manœuvre acceptable, tant politique que financière. La Municipalité entend néanmoins tout mettre en œuvre pour proposer à son Conseil communal une approche respectueuse des préoccupations de sa population.

Après la création toute prochaine de 5 nouvelles salles de classe "Au Maupas", ainsi que de locaux pour les PPLS, d'une garderie et d'une salle de rythmique (préavis No 23), la Municipalité axera ses efforts sur le collège du Martinet dont une extension s'avèrera sans doute indispensable d'ici la fin de la législature.

D'autres projets seront encore étudiés dans les années à venir, comme le devenir du "Sésame" (nouveau lieu en fonction de l'extension du Martinet), et la construction d'un EMS devant l'hôpital de Rolle.

## **10. Encouragement à la culture et aux sports**

Cet aspect constitue également une priorité en relation avec l'accueil des nouveaux habitants. Si l'offre actuelle en matière récréative et sportive n'est de loin pas négligeable à Rolle, elle n'en mérite pas moins une pérennisation dans son suivi et son soutien. L'adoption par le Conseil communal du projet de skatepark à Rolle en est une illustration tangible en direction de la jeunesse.

Le projet de construire une salle omnisports à Rolle reste d'actualité. Il ne constitue toutefois pour l'heure pas une priorité première en fonction des nombreux autres investissements à consentir. Son étude sera néanmoins lancée dans le courant de la législature.

Sur le plan culturel, outre le soutien qu'elle accorde à sa commission consultative, la Municipalité entend poursuivre l'action menée au Casino : son offre théâtrale remporte un succès qui va croissant.

## **11. Développement économique et politique fiscale en regard du bien-être général**

Favoriser l'accueil de nouveaux commerces et de nouvelles entreprises reste un élément déterminant dans la vie d'une commune. Outre l'arrivée de nouveaux contribuables que le secteur économique peut favoriser, c'est l'apport d'une offre diversifiée à sa population que ses autorités se doivent de promouvoir. Cet accueil doit également s'accompagner des mesures propres à inciter à davantage "d'implantations rolloises" à l'image de celles menées avec succès sur le site de "La Pièce".

La politique fiscale menée par la Commune tiendra compte de cette donne, en favorisant, autant que faire se peut (si les effets de la péréquation le permettent à terme), un maintien de sa fiscalité attractive, actuelle.

## **12. Politique régionale, participation active dans le nouveau district en qualité de pôle économique de l'Est nyonnais**

La Ville de Rolle, malgré son futur statut "d'ex-chef lieu du district de Rolle" continuera à jouer un rôle rassembleur, sinon politique, du moins économique à l'est du nouveau district de Nyon.

Elle ne manquera cependant pas de saluer toutes démarches allant dans le sens d'un rapprochement avec les communes de ce district, pour les accompagner. Mais dans la mesure où elles ne remettront pas en question les associations dont elle fait actuellement partie dans le cadre du "Cœur de La Côte". Pour le surplus, la Municipalité de Rolle voit d'un bon œil la perspective de fusions de communes dans l'Est nyonnais.

\* \* \* \* \*

## **Conclusion**

La planification financière brosse le tableau exhaustif – connu à ce jour – des investissements à consentir. Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité précise toutefois encore son intention de concrétiser, en 1<sup>ère</sup> priorité, les objets suivants :

- La mise en séparatif du secteur Pré du Gaud et de l'hôpital
- La rénovation des installations sanitaires et électriques du camping
- Le contournement de Rolle – RODEO 1 et 2
- La réfection de la Grand-Rue
- La création d'une déchetterie et d'une nouvelle caserne pour le SDIS de l'Etraz
- La rénovation et l'agrandissement du port de Rolle
- L'extension du collège du Martinet

pour ne citer que ceux-ci, des objets qui bien entendu feront l'objet de préavis municipaux en bonne et due forme.

Ce document a été établi à l'intention du Conseil communal de Rolle, pour sa séance du 20 mars 2007, et à celui de la population. Il est disponible sur le site internet de la Commune et a fait l'objet d'une conférence de presse le 15 mars.

\* \* \* \* \*

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Belotti

Pascal Petter